

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n° 01  
140001

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2013**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2013 est :

**ADOPTE PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER – S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)  
Contre : 2 (F.LEGRAND – V. BENOIT)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 - n° 01b  
140001b

### **CREATION D'UN BUREAU DE L'INSTITUT CONFUCIUS**

Dans le prolongement du Festival International de Géographie de 2013 et de la signature de l'acte de coopération entre la Ville de Changzhi et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, les autorités chinoises, représentées par Monsieur le Consul Général de Chine à Strasbourg, ont fait part récemment de leur accord pour la création d'un Institut Confucius au sein de l'Espace Copernic.

Les deux parties marquent ainsi leur fort attachement à poursuivre les liens de coopération qui se sont tissés entre la France et la Chine à travers un lieu dédié à l'apprentissage de la langue et de la culture chinoise pour les entreprises, les étudiants, les élèves des écoles de Saint-Dié-des-Vosges et les particuliers. Cet Institut sera l'expression la plus élevée de la volonté des deux villes d'entretenir des liens culturels et linguistiques féconds et pérennes.

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux situés à l'Espace Copernic pour l'installation d'un bureau de l'Institut Confucius.

### **ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34  
  
*Procurations.....* 1

-----  
Séance du 07 mars 2014  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

07 mars 2014 - n° 02 (1/2)  
140002

### **SAISINE DE L'EPFL POUR ETUDE URBAINE DU SECTEUR GARE**

Depuis maintenant plus de 10 ans la Ville est en négociation avec RFF et la SNCF pour acquérir les différentes friches ferroviaires du secteur gare. Avec l'arrivée du TGV Est en 2007, la Ville a souhaité travailler sur deux points :

1. la création d'un pôle multimodal de transport,
2. l'aménagement urbain du secteur gare.

Courant 2008, une étude intermodale menée par un cabinet extérieur et cofinancée par la Ville, la Région Lorraine, le Conseil Général et la SNCF, a permis de déterminer les besoins de programmation pour la création d'un pôle multimodal :

- dimensionnement des besoins en stationnement pour les voitures, deux roues (avec abris couverts), taxis, arrêts de bus, dépose-minute, location de voitures ;
- valorisation du parvis de la gare en le rendant uniquement piétonnier ;
- création de modes de déplacement doux.

Parallèlement, la Ville a sollicité l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour effectuer le portage foncier des emprises cessibles et proposer des pistes d'aménagement du secteur. Une étude urbaine a été menée par le cabinet G. Studio architectes.

Les grandes lignes d'aménagements du secteur gare proposées par le cabinet d'architectes, sont les suivantes :

\* dans une première phase :

- réalisation des aménagements nécessaires à la création du pôle multimodal sur la base du programme arrêté lors de l'étude intermodale ;
- ouverture du parvis vers l'ouest avec démolition partielle du poste d'aiguillage ;
- création de stationnements de courte durée à proximité directe du parvis de la gare et de longue durée côté Petit St-Dié ;
- démolition d'une partie des friches industrielles cessibles ;
- requalification des bâtiments présentant des qualités architecturales intéressantes ;
- réhabilitation du quai et utilisation comme cheminement ;

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 02 (2/2)  
140002

- réhabilitation de la passerelle existante en augmentant visuellement sa largeur afin de créer un cheminement plus qualitatif permettant de relier les deux côtés de Saint-Dié-des-Vosges et de conforter la vue sur le massif du Kemberg ;

- développement d'un secteur mixte comprenant des cellules à vocation artisanale et commerciale (en RDC notamment) et des logements temporaires (touristiques, étudiants ou liés aux activités économiques) sur les terrains SNCF situés côté gare

\* dans une seconde phase :

- assurer le traitement des friches ferroviaires situées rue du Petit St-Dié afin d'y développer de l'activité économique.

**LE CONSEIL**

- Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE que le Maire effectuera la saisine de l'EPFL pour effectuer les études techniques, urbaines et financières complémentaires relatives au secteur gare et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET



07 mars 2014 – n° 03

140003

**CESSION D'UN TERRAIN SIS QUAI DE LA RESISTANCE A LA SCI DES PATIS DE LA MEURTHE**

Vu la demande présentée par la SCI des Pâtis de la Meurthe qui souhaite construire un complexe de loisirs intégrant une salle de bowling de douze pistes, une salle de laser-game et une salle de réunion, sur une partie de la parcelle cadastrée section AS numéro 229, située Quai de la Résistance à proximité du centre aqualudique Aqua Nova America ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur des services de France Domaine en date du 05 novembre 2013 concernant le bien cadastré section AS n° 229 ;

Considérant que la commune ne s'est pas portée acquéreur de la parcelle d'origine en vue de la revendre, que cette vente ne s'inscrit pas dans une démarche économique d'aménagement de l'espace ou de maîtrise d'ouvrage, et que par voie de conséquence, la vente s'inscrit purement dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour :

\* CEDER à la SCI des Pâtis de la Meurthe un terrain d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle initiale AS 229, -nécessaire à la réalisation du projet de construction du complexe de loisirs, au prix de 20 € le m<sup>2</sup> (parcelle en cours de bornage à la charge de la commune),

\* PRENDRE EN CHARGE la création et l'entretien d'un parking au nord du terrain qui sera mis à disposition de l'acquéreur pour l'exploitation du bowling,

\* RACCORDER le terrain vendu, aux réseaux d'eau usées et pluviales de communication et de distribution d'énergie, notamment ErDF et GrDF, ainsi qu'à la conduite de chauffage Biomasse,

- DIT que la présente délibération sera visée par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente en la forme notariée.

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER - S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)



Extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 – n° 04  
140004

**CREATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE PAR LA SARL CCM**  
**QUAI DE LA RESISTANCE**

La SARL CCM souhaite créer un complexe cinématographique de sept salles situé quai de la Résistance et connexe au centre aqualudique Aqua Nova America.

Dans cette perspective la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite accorder un bail emphytéotique à la SARL CCM sur une partie détachée de chacune des deux parcelles cadastrées section AS numéros 91 et 113 en cours de bornage (à la charge de la commune) et la parcelle 223 soit une superficie d'environ 4 000 m<sup>2</sup>, qui sera affinée suivant le projet présenté.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la mise en location, à la SARL CCM, par bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, du tènement foncier ci-dessus cité d'une superficie d'environ 4 000 m<sup>2</sup>,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre attache auprès de France Domaine pour l'évaluation du tarif de location.

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER - S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET



-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 - n° 4b  
140004b

**ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS QUAI DE LA RESISTANCE, APPARTENANT A LA SOCIETE GANTOIS INDUSTRIES**

Dans le cadre du projet de création d'un complexe cinématographique par un privé, quai de la Résistance, la Ville a proposé à la Société Gantois Industries d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section AS 91 – 113 et 223 en totalité, soit environ 9 900 m<sup>2</sup> au prix de 16,50 € le m<sup>2</sup> net vendeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 14 février 2014,

Considérant que le secteur proche du site Aqua Nova America fait l'objet d'une politique d'acquisition par la Ville pour la création d'une zone de loisirs culturels, sportifs et de restauration,

Considérant que la Société Gantois Industries se porte vendeur au prix de 16,50 € le m<sup>2</sup>, pour environ 9 900 m<sup>2</sup>,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition des terrains cadastrés section AS 91 – 113 en partie et la parcelle 223 en totalité, appartenant à Gantois Industries, soit environ 9 900 m<sup>2</sup> au prix de 16,50 € le m<sup>2</sup> net vendeur.

- DIT que les nouvelles parcelles ainsi créées seront clôturées,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment l'acte en la forme notariée.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR**

Abstentions: 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER - S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

-----  
Nombre des Membres en  
exercice..... 35

-----  
Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

-----  
Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 - n° 05 (1/2)  
140005

**OCTROI DE LA GARANTIE DE LA VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES A LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (SEV) POUR UN EMPRUNT de 1 500 000 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL ET DESTINE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES**

Dans le cadre de la concession d'aménagement du 17 décembre 2007 signée entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Société d'Équipement Vosgienne, l'article 19 stipule que les organismes prêteurs peuvent demander à la Collectivité de garantir l'emprunt contracté par l'aménageur auprès de leur établissement bancaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt à la SEV pour le remboursement d'un emprunt à contracter auprès de la Banque Européenne Crédit Mutuel pour un montant de 1 500 000 Euros en vue de financer les travaux d'aménagement de l'Ecoparc des Grandes Croisettes.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques du financement proposé par la Banque Européenne Crédit Mutuel,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges accorde sa garantie à hauteur de 80 % à la Banque Européenne Crédit Mutuel, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 Euros à contracter par la Société d'Équipement Vosgienne (SEV) auprès de la Banque Européenne Crédit Mutuel.

Ce prêt est destiné à financer les travaux d'aménagement des tranches 2 et 3 de l'Ecoparc des Grandes Croisettes, à l'Ouest de la tranche 1 où se sont implantées la Maison Mosaïque, la Maison de retraite et les ambulances Choserot.

Les travaux prévus au dossier de réalisation de la ZAC sont :

- voiries et réseaux divers : places publiques, stationnement, circulation douce aux normes PMR,
- bassins et fossés pour le traitement des eaux pluviales,
- plantations d'arbres, noues végétalisées.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 05 (2/2)  
140005

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges déclare que cette garantie est accordée conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2

Les caractéristiques du prêt à consentir par la Banque Européenne Crédit Mutuel sont les suivantes :

- Durée totale : 50 mois,
- Montant : 1 500 000 Euros (un million cinq-cent mille euros),
- Taux d'intérêt (TEG) fixe : Eib3MJR + 2 %.

Article 3

En cas de non paiement à l'échéance, pour quelque motif que ce soit, d'une quelconque somme due par la Société d'Equipement Vosgienne en principal, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du contrat de prêt susvisé, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'engage à payer, à hauteur de la quotité garantie, à la Banque Européenne Crédit Mutuel, sur simple demande écrite de cette dernière, toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires impayés à une échéance, majorés des éventuels intérêts de retard et indemnités, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce paiement ni exiger que la Banque Européenne Crédit Mutuel discute au préalable avec la Société d'Equipement Vosgienne.

Article 4

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'engage pendant toute la durée du prêt à créer une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à la Banque Européenne Crédit Mutuel au titre du contrat de prêt.

Article 5

Monsieur Christian PIERRET, Maire de Saint-Dié-des-Vosges est autorisé à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre la Banque Européenne Crédit Mutuel et la Société d'Equipement Vosgienne.

**ADOpte PAR 28 VOIX POUR**

Contre : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER – S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)  
(O. Caspary, Président-Directeur de la S.E.V.,  
est sorti au moment du vote)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET



-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 – n° 06  
140006

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2013**

Vu le rapport qui lui est présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que ces comptes sont régulièrement présentés,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différents budgets et différentes sections budgétaires :

- \* *budget principal,*
- \* *budget annexe de l'eau,*
- \* *budget annexe de l'assainissement,*
- \* *budget annexe de la forêt,*
- \* *budget annexe de la régie de spectacles,*
- \* *budget annexe des bâtiments industriels et commerciaux,*
- \* *budget annexe de l'assainissement non collectif,*
- \* *budget annexe opération de renouvellement urbain,*
- \* *budget annexe des ordures ménagères,*
- \* *budget annexe du parking du marché,*
- \* *budget annexe de l'office déodatien du tourisme,*

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

- ADOPTE le compte de gestion 2013 dressé par le Trésorier Principal Municipal.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 – n° 07  
140007

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 1612-12 et L 1612-13 relatifs au vote du compte administratif

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2013,

Monsieur le Maire étant sorti,

Sous la présidence de Madame Lovely CHRETIEN, Adjointe,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013,
- DONNE ACTE au Maire sur la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2013,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR**

Contre : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)  
(C.Pierret sorti au moment du vote)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

7 mars 2014 – n° 08 (1/2)  
140008

### AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement

Pour l'année 2013, il est donc proposé à l'assemblée délibérante l'affectation suivante des résultats :

◆ <u>Budget Principal</u>		Résultat	+ 4 488 703,63 €
affecté	-	pour + 2 339 860,30 € en recette de la section d'investissement de ce budget	
	-	pour + 2 148 843,33 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget	

---

◆ <u>Budget Eau</u>		Résultat	+ 298 255,12 €
affecté	-	pour + 137 829,42 € en recette de la section d'investissement de ce budget	
	-	pour + 160 425,70 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget	

---

◆ <u>Budget Assainissement</u>		Résultat	+ 160 382,14 €
affecté	-	pour + 160 382,14 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget	

---

◆ <u>Budget Ordures ménagères</u>		Résultat	+ 956 366,01 €
-----------------------------------	--	----------	----------------

Suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe, le budget annexe des ordures ménagères est clôturé au terme de l'exercice 2013. Par conséquent, le résultat de l'exercice est affecté :

- pour + 956 366,01 € en recette de la section de fonctionnement du budget principal

---

◆ <u>Budget Forêts</u>		Résultat	+ 195 444,49 €
affecté	-	pour + 44 135,92 € en recette de la section d'investissement de ce budget	
	-	pour + 151 308,57 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget	

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 08 (2/2)  
140008

- ◆ Budget Régie de Spectacles | Résultat + 183,32 €  
affecté - pour + 183,32 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget  
-----
- ◆ Budget Industriel et Commercial | Résultat - 396,85 €  
affecté - pour + 396,85 € en dépense de la section de fonctionnement de ce budget  
-----
- ◆ Budget ORU | Résultat + 45 496,59 €  
affecté - pour + 45 496,59 € en recette de la section d'investissement de ce budget  
-----
- ◆ Budget Assainissement Non Collectif | Résultat - 405,08 €  
affecté - pour + 405,08 € en dépense de la section de fonctionnement de ce budget  
-----
- ◆ Budget Parking du Marché | Résultat + 39 012,11 €  
affecté - pour + 35 304,35 € en recette de la section d'investissement de ce budget  
- pour + 3 707,76 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget  
-----
- ◆ Budget Office Déodatien du Tourisme | Résultat - 1 613,82 €

Suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe, le budget annexe Office Déodatien du tourisme est clôturé au terme de l'exercice 2013. Par conséquent, le résultat de l'exercice est affecté :

- pour - 1 613,82 € en recette de la section de fonctionnement du budget principal

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les affectations ci-dessus.

**ADOpte PAR 33 VOIX POUR**  
Contre : 2 (F.LEGRAND – V. BENOIT)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET





Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (1/8)  
140009

**VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	
<u>Ordre</u>		<u>Ordre</u>	
Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (budget principal)	1 395 598,13	Article 021 : Virement section fonctionnement	257 548,65
Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (budget ordures ménagères)	-61 955,77		
Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (budget office du tourisme)	-7 245,58		
<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>	
Article 10223 : Taxe locale d'équipement (reports 2013)	170 640,00	Article 024 : Produits des cessions d'immobilisations (reports 2013)	270 000,00
		Article 024 : Produits des cessions d'immobilisations	107 500,00
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	
Article 2031 : Frais d'études (reports 2013)	213 383,75	Article 10223 : Taxe locale d'équipement (reports 2013)	85 320,00
Article 2033 : Frais d'insertions (reports 2013)	184,42	Article 1068 : Excédents de fonctionnement Capitalisés	2 339 860,30
Article 2051 : Concessions et droits similaires (reports 2013)	60 768,40		
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b>	
Article 2121 : Plantations (reports 2013)	6 263,32	Article 1321 : Etat (reports 2013)	714 491,00
Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain (reports 2013)	161 291,78	Article 1323 : Départements (reports 2013)	33 588,00
Article 2135 : Installations générales (reports 2013)	713 294,60	Article 1328 : Autres (reports 2013)	26 409,00
Article 2138 : Autres constructions	100 000,00		
Article 2151 : Réseaux de voirie (reports 2013)	354 725,87		
Article 2152 : Installations de voirie (reports 2013)	47 878,30		
Article 21538 : Autres réseaux (reports 2013)	105 947,99		
Article 2158 : Matériel et outillage technique (reports 2013)	2 166,63		
Article 2182 : Matériel de transport (reports 2013)	18 298,80		
Article 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique (reports 2013)	105 545,27		
Article 2184 : Mobilier (reports 2013)	26 753,92		
Article 2188 : Autres immobilisations Corporelles (reports 2013)	44 733,67		

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

-----  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (2/8)

140009

**INVESTISSEMENT (SUITE)**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 23 : Constructions</b> Article 2315 : Installations techniques (reports 2013)	42 193,45	<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Article 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	573 000,00
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Article 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	907 250,00		
<b>TOTAL</b>	<b>4 407 716,95</b>		<b>4 407 716,95</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 611 : Contrats de prestations de services Article 6227 : Frais d'actes et de contentieux	420 600,79 55 000,00	<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté (budget principal) Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté (budget OM) Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté (budget ODT)	2 148 843,33 956 366,01 -1 613,82
<b>Chapitre 012 : Charges de personnel</b> Article 64111 : Rémunérations titulaires Article 64131 : Rémunération non titulaires	1 000 000,00 750 000,00	<b>Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses</b> Article 70872 : Remboursements de frais par les budgets annexes	-405,08
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	257 548,65	<b>Chapitre 73 : Impôts et taxes</b> Article 7321 : Attribution de compensation	4 747 000,00
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b> Article 657362 : CCAS Article 657483 : Subventions aux associations	140 000,00 6 241,00	<b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b> Article 74126 : Dotation de compensation des groupements de communes	-4 747 000,00
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b> Article 67441 : Subventions aux budgets annexes	648 800,00	<b>Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante</b> Article 7551 : Excédent des budgets annexes	120 000,00
		<b>Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions</b> Article 7815 : Reprises sur provisions pour risques	55 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 278 190,44</b>		<b>3 278 190,44</b>

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

-----  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (3/8)

140009

**BUDGET EAU**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> <u>Ordre</u> Article 2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	25 000,00	<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 339,78
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b> Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau (reports 2013) Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	315 221,20 322 300,00	<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b> <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	154 000,00
		<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> <u>Ordre</u> Article 281531 : Amortissement travaux réseaux d'adduction d'eau	6 000,00
		<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> <u>Ordre</u> Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	25 000,00
		<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b> Article 1068 : Excédents de fonctionnement Capitalisés	137 829,42
		<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b> Article 1313 : Départements (reports 2013) Article 1313 : Départements Article 1318 : Autres (reports 2013) Article 1318 : Autres	29 144,00 63 100,00 127 908,00 74 200,00
		<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Article 2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>662 521,20</b>		<b>662 521,20</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 6152 : Entretien et réparations	425,70	<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	160 425,70
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	154 000,00		
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> <u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	6 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>160 425,70</b>		<b>160 425,70</b>

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (4/8)

140009

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> <u>Ordre</u> Article 2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	20 000,00	<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	215 723,84
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b> Article 21532 : Réseau d'assainissement (reports 2013) Article 21532 : Réseau d'assainissement	202 572,57 237 210,27	<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b> <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	160 000,00
		<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> <u>Ordre</u> Article 21532 : Réseau d'assainissement	20 000,00
		<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b> Article 1318 : Autres (reports 2013)	44 059,00
		<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Article 2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A	20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>459 782,84</b>		<b>459 782,84</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 6152 : Entretien et réparations	382,14	<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	160 382,14
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	160 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>160 382,14</b>		<b>160 382,14</b>

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (5/8)

140009

**BUDGET FORETS**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	
<u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 570,92	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	-25 000,00
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	
Article 2117 : Bois et forêts (reports 2013)	23 565,00	Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	44 135,92
Article 2117 : Bois et forêts	-25 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>19 135,92</b>		<b>19 135,92</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	
Article 61524 : Bois et forêts	56 308,57	<u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	151 308,57
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>			
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	-25 000,00		
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>			
Article 6522 : reversement de l'excédent au budget principal	120 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>151 308,57</b>		<b>151 308,57</b>

**BUDGET REGIE DE SPECTACLES**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	
Article 611 : Contrats de prestations de services	183,32	<u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	183,32
<b>TOTAL</b>	<b>183,32</b>		<b>183,32</b>

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (6/8)

**BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	
<u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 172 070,09	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	249 576,11
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b> Article 2031 : Frais d'études (reports 2013)	14 205,80	<b>Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b> Article 024 : Produits des cessions d'immobilisations (reports 2013)	520 000,00
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b> Article 2135 : Installations générales (reports 2013) Article 21538 : Autres réseaux (reports 2013)	32 786,22 1 998,00	<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> <u>Ordre</u> Article 28188 : Amortissement autres immobilisations corporelles	1 484,00
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Article 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	400 000,00	<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b> Article 1322 : Régions (reports 2013) Article 1323 : Départements (reports 2013)	500 000,00 150 000,00
		<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Article 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 621 060,11</b>		<b>1 621 060,11</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b> Article 74748 : Autres communes	251 500,00
<u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	396,85		
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 60611 : Eau et assainissement	43,04		
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	249 576,11		
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> <u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	1 484,00		
<b>TOTAL</b>	<b>251 500,00</b>		<b>251 500,00</b>

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (7/8)

140009

**BUDGET OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	
<u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 326 013,59	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	391 740,00
<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b> Article 1321 : Etat	1 068,79	<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
		<u>Ordre</u> Article 28184 : Amortissement mobilier	3 120,00
		Article 28188 : Amortissement autres immobilisations corporelles	2 440,00
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b> Article 2031 : Frais d'études (reports 2013) Article 2033 : Frais d'insertions (reports 2013)	80 902,22 1 705,50	<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b> Article 1068 : Excédents de fonctionnement Capitalisés	45 496,59
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b> Article 2135 : Installations générales (reports 2013) Article 2184 : Mobilier (reports 2013) Article 2188 : Autres immobilisations Corporelles (reports 2013)	5 494,26 90,59 2 893,99	<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b> Article 1321 : Etat (reports 2013) Article 1322 : Régions (reports 2013)	846 189,66 480 000,00
<b>Chapitre 23 : Constructions</b> Article 2315 : Installations techniques (reports 2013)	350 817,31		
<b>TOTAL</b>	<b>1 768 986,25</b>		<b>1 768 986,25</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b>	
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	391 740,00	Article 74748 : Autres communes	397 300,00
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
<u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	5 560,00		
<b>TOTAL</b>	<b>397 300,00</b>		<b>397 300,00</b>

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 09 (8/8)

140009

**BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>			
<u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	405,08		
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>			
Article 62871 : Remboursement de frais à la collectivité	-405,08		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**BUDGET PARKING DU MARCHÉ**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	
<u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 304,35	Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	35 304,35
<b>TOTAL</b>	<b>35 304,35</b>		<b>35 304,35</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	
Article 61558 : Autres biens mobiliers	3 707,76	<u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	3 707,76
<b>TOTAL</b>	<b>3 707,76</b>		<b>3 707,76</b>

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON - F.WALTER  
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S.ROCHOTTE)  
Contre : 2 (F.LEGRAND - V. BENOIT)

Extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Christian PIERRET

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n° 10  
140010

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés inscrits au Budget Primitif 2014 et sur les crédits inscrits par Décision Modificative n° 1 en date du 7 mars 2014, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations et organismes bénéficiaires.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 0482</u> :	- Observatoire Pharos.....	500 €
(relations internationales)	- Ligue de l'Enseignement des Vosges ( <i>projet de solidarité dans le domaine de l'agriculture en faveur du village d'Okadiere au Sénégal</i> ) ...	3 000 €
	- Sénégal'inf ( <i>mission de l'école d'infirmières du CH au Sénégal</i> ).....	1 000 €
	- Amicale des Tunisiens (crédits réservés).....	500 €
<u>Fonction 5245</u> :	Complément locations de salles 2013	
(vie associative)	- Club de Marzelay.....	54 €
	- Club des Molières.....	9 €
	- Comité de gestion la Bolle – Les Grandrupts.....	1 077 €
	- Le Kemberg.....	101 €
<u>Fonction 61</u> :	- Centre communal d'action sociale.....	140 000 €
(actions en faveur des personnes âgées)		
<u>Fonction 900</u> :	- Maison de l'Emploi de la Déodatie.....	500 €
(action économique)		

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET



-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n° 11  
140011

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DES TAXES D'URBANISME  
CONCERNANT MONSIEUR SEBASTIEN MUNOZ**

En application de l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales, le Conseil Municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Madame la Trésorière de Gérardmer a transmis une demande de recours gracieux des pénalités formulée par Monsieur Sébastien MUNOZ – 11, rue Jacques Gruber – Clos de l'Hermitage – 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Elle émet un avis favorable à la demande, le principal de la taxe ayant été réglé selon les délais accordés.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SUIT l'avis de Madame la Trésorière de Gérardmer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 – n° 12  
140012

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES POUR LA  
FORNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES**

Les trois collectivités ou établissements publics que sont la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, le CCAS et la Caisse des Ecoles, disposent chacun d'une flotte automobile qu'il est nécessaire d'approvisionner en carburant pour les besoins du service public.

Les nouvelles normes de sécurité de stockage ayant été durcies, le mode de stockage de carburants au Centre Technique Municipal n'est plus exploitable pour des raisons de sécurité. Il convient de rechercher un fournisseur capable de répondre aux besoins des trois structures publiques.

La formule du groupement de commande telle que décrite à l'article 8 du Code des marchés publics permettra une simplification des démarches, ainsi que la réalisation d'économies d'échelles.

Ainsi, un marché sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert décrite aux articles 33 3°al. et 57 à 59 du Code des marchés publics, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges étant le coordonnateur du groupement.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à :

- Participer en tant que coordonnateur, à un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour la fourniture de carburant,

- Signer la convention s'y rapportant, permettant ainsi le lancement d'une consultation, l'attribution et la bonne exécution du marché correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 - n° 12b  
140012b

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA HAUTE MEURTHE A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la C.C.V.H.M. a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLECT, réunie le 4 février 2014, a fixé le montant de la compensation pour l'année 2014 à 6 552 881 €, soit un montant mensuel de 546 073 €.

La C.C.V.H.M. a l'obligation de notifier aux communes membres les montants des attributions de compensation reversés, avant le 15 février de l'année considérée.

Aussi, en raison de l'importance du sujet traité, il a été retenu de soumettre le présent rapport de la CLECT à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, pour décision.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation calculé pour la Ville en 2014, soit 6 552 881 €, au regard du rapport annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes,

Vu l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation attribué à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à compter de janvier 2014,

- AUTORISE en conséquence le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents, et notamment les conventions de prestations de services prévues.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Stian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.

07 mars 2014 - n° 13  
140013

**SOLLICITATION DE L'EPFL PAR LA VILLE POUR LA RECONVERSION DE L'ILOT  
COMPRENANT LA PARCELLE ET LE BATI CONSTITUE PAR L'ANCIENNE USINE SYLVA  
(ATELIERS DE MENUISERIE) PROCHE DE LA NEF, DITE « MAISON DUVAL »**

Ancienne propriété de Jean-Jacques Duval, commanditaire au sein de notre Ville de « l'usine verte » de Le Corbusier, cet ensemble, qui se déploie sur près de 5 000 m<sup>2</sup> recèle des espaces architecturaux intérieurs qui portent la marque de l'esprit moderniste avec notamment des contributions directes de Jean Prouvé ; pour ces raisons, il constitue un élément du patrimoine qui le distingue singulièrement et justifie sa sauvegarde.

Localisé en proximité de La Nef-Fabrique des Cultures Actuelles, la reconversion de ces ateliers pourrait à terme servir efficacement de lieu de résidences aux artistes afin d'y poursuivre, là aussi, le soutien à la création dont la Nef est aujourd'hui l'élément actif. Une telle réaffectation, à vocation culturelle, prolongerait non seulement la réussite de l'opération menée à La Nef mais aussi l'effort remarquable qui est fait à Saint-Dié-des-Vosges pour accompagner et développer l'économie de production qui sous-tend le spectacle vivant.

Compte tenu de sa valeur historique, cet édifice, une fois réhabilité, pourrait également faire l'objet de visites guidées, pilotées par le musée municipal Pierre-Noël, dans le contexte d'un « itinéraire Le Corbusier » qui se construit actuellement.

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine étant un partenaire essentiel d'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement, la Ville souhaite solliciter cet organisme afin de bénéficier de leurs compétences, tant au niveau du portage foncier qu'en terme d'expertise, afin d'aider la Ville à mener à bien le projet de reconversion de cet îlot qui revêt un réel intérêt stratégique.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les services de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour le portage foncier du projet de reconversion de cet îlot,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET



-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34  
  
*Procurations.....* 1

-----  
Séance du 07 mars 2014  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 14  
140014

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES POUR  
ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU CONSERVATOIRE ECOLE  
DE MUSIQUE OLIVIER DOUCHAIN (CEMOD)**

Le parc instrumental mis à la disposition des usagers du Conservatoire Ecole de Musique Olivier Douchain fait l'objet d'une utilisation permanente nécessitant de nouvelles acquisitions chaque année. Pour assurer ce renouvellement et accroître ce parc, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un piano C3 Yamaha. Le devis estimatif de cet instrument s'élève à 16 889 € HT.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général des Vosges pour l'acquisition d'un piano C3 Yamaha pour le Conservatoire Ecole de Musique Olivier Douchain (CEMOD) ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 - n° 15  
140015

**ECLAIRAGE PUBLIC : MARCHE C.R.E.M. (CONCEPTION – REALISATION – EXPLOITATION  
- MAINTENANCE)**

Les ouvrages d'éclairage public de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sont composés d'environ 5 600 points lumineux dont la majorité est vieillissante et très énergivore.

La Ville souhaite moderniser son parc d'éclairage public afin de réduire ses consommations d'énergie électrique et les effets liés aux pollutions lumineuses, et appliquer ainsi les dispositions du P3D et de l'Agenda 21.

Si l'énergie électrique est encore bon marché, tous les indicateurs nous prouvent que le coût du Kilowatt heure va considérablement augmenter dans les années à venir.

Assistée par un bureau d'études et un cabinet d'avocats spécialisés dans ce genre de projets, la Ville a donc pris la décision de réaliser un «CREM» (Conception Réalisation Exploitation Maintenance). Ce type de contrat permet à la collectivité de garder la maîtrise d'ouvrage de ses installations, et de fixer les exigences et les objectifs à atteindre. Cette dernière reste donc propriétaire de l'ensemble des éléments constituant son parc (candélabres, réseaux enterrés et aériens et armoires électriques)

Afin de porter à bien ce chantier d'envergure, un cahier des charges précis et exigeant, a été rédigé et les entreprises y ont répondu dans la cadre d'une procédure de "dialogue compétitif", qui permet d'affiner et de personnaliser les offres des entreprises aux souhaits de la ville.

L'investissement, estimé à 2 700 000 euros répartis sur 9 ans, permettra de:

- réduire les consommations électriques,
- couvrir les investissements dans du matériel neuf,
- assumer les missions d'exploitation, d'entretien et de réparation,
- rénover l'éclairage de la Tour de la Liberté,
- utiliser des matériaux récents et innovants de la technologie LED.

L'une des finalités principales de la municipalité est de réduire sa facture d'électricité au minimum de 40 %, ainsi, les économies pourront atteindre plus de 1 000 000 € au terme du contrat de 9 ans.

En cas de non respect de ces clauses par l'entreprise qui sera sélectionnée, des pénalités importantes pourront être versées à la Ville.

Dans le cas contraire, la part d'économie réalisée sera redistribuée entre la ville et l'entreprise, suivant un pourcentage défini lors du dialogue compétitif.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** le marché,CREM (Conception – Réalisation – Exploitation – Maintenance) relatif à l'éclairage public à la Société qui a obtenu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER – S.VINCENT

R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Contre : 2 (F.LEGRAND – V. BENOIT)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

07 mars 2014 - n°16  
140016

**MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)**

Un Agenda 21 est un plan d'action sur la thématique du développement durable qui se divise en 3 notions : l'environnement, l'économique et le social. La Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'est engagée dans la mise en place d'un Agenda 21 en direction de l'ensemble des Déodatien.

La mise en œuvre du projet s'exécute par le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau d'étude pour réaliser différentes phases :

- Analyse du diagnostic territorial,
- Mise en place d'une stratégie locale,
- Accompagnement et sensibilisation,
- Aide à la mise en œuvre du programme d'actions.

Ce projet peut être partiellement pris en charge financièrement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour la réalisation d'un Agenda 21 en direction de l'ensemble des Déodatien.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34  
  
*Procurations.....* 1

-----  
Séance du 07 mars 2014  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n° 17  
140017

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES POUR TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS DE NEUTRALISATION LIES AU REMPLACEMENT DE LA NEUTRALITE PAR DU CALCAIRE TERRESTRE (PHASE 2/3) CONCERNANT LES STATIONS DE DIJON ET LA BOLLE**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges utilise aujourd'hui du calcaire marin extrait des îles de Glénan pour traiter ses eaux de sources naturellement agressives et corrosives. Cela concerne les cinq stations de neutralisation de la ville, et plus généralement 230 installations sur l'ensemble du département ; le 6 novembre 2007, le Préfet du Finistère a planifié par arrêté une cessation progressive des extractions de neutralite dans un but de préservation de ce site classé. Les extractions ont donc été stoppées depuis avril 2010.

Depuis, les différents services de l'Etat dans ce domaine étudient le produit le plus à même de remplacer le calcaire marin. Ainsi, la Direction Départementale des Territoires (DDT), en lien avec la mission inter-services de l'eau, a réalisé une étude de reconversion des stations de neutralisation vosgiennes.

Le but était de définir le type de produit de substitution le mieux adapté à chaque station et d'évaluer les coûts de transformation. Pour cela, les données de l'Agence Régionale de Santé ont été utilisées.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges dispose aujourd'hui des conclusions de cette étude pour les 5 stations de la ville. Le coût global de reconversion est estimé à 638 330 euros HT. En 2013, une demande de subvention a été faite et validée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse mais non aboutie auprès du Conseil Général des Vosges, suite à une restriction de leur budget.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à la demande du Conseil Général des Vosges, renouvelle sa demande de subvention pour le budget 2014.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE à nouveau la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général des Vosges pour la réalisation des travaux d'investissement liés au remplacement de la neutralite par du calcaire terrestre (phase 2/3) sur les stations de neutralisation de Dijon et la Bolle,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n° 18  
140018

**JARDINS FAMILIAUX – REGLEMENT INTERIEUR – DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR LA 3ème TRANCHE DE TRAVAUX**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges dispose de jardins familiaux à Saint-Roch. Depuis plusieurs années, ces jardins subissent des dégradations importantes (érosion, pousse de ronces, dépôts sauvages d'ordures) rendant difficile leur exploitation par les habitants.

Consciente que des jardins familiaux offrent aux familles la possibilité de planter, de cultiver et de récolter leurs propres légumes tout en favorisant le lien social et l'échange, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, qui en est propriétaire, a souhaité réaliser d'importants travaux pour leur remise en état.

Deux tranches de travaux ont été réalisées, la première en 2011, la seconde en 2014 (clefs remises aux propriétaires le 25 janvier 2014). Les principaux travaux concernent le bornage, le nettoyage et la création de cheminements entre les parcelles individuelles, l'installation de cabanes en bois sur des dalles béton afin de permettre aux familles de stocker leur matériel, l'implantation de récupérateurs d'eau.

Afin de responsabiliser les familles qui en bénéficient et de conserver les installations en bon état, un règlement intérieur a été élaboré.

Les jardins familiaux sont à la fois un lieu d'échange et de lien social, mais également un moyen de lutter contre la pauvreté et de permettre à des familles de cultiver et de consommer à moindre coût des produits frais de qualité. La Ville disposant d'emprises foncières susceptibles d'être aménagées en jardins familiaux, une troisième tranche de travaux peut être envisagée.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- VALIDE le règlement intérieur des jardins familiaux,
- AUTORISE le Maire à demander les subventions nécessaires à la réalisation d'une troisième tranche de travaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET

-----

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

Séance du 07 mars 2014

-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD à Christian PIERRET

-----

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 19 (1/2)  
140019

**AVENANT A LA CONVENTION FONCIERE EPFL / VILLE POUR L'ACQUISITION DES IMMEUBLES ADMINISTRATIFS CCI / TGI / COMMISSARIAT**

Par délibération en date du 25 juillet 2008, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité le concours de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour acquérir les différents bâtiments administratifs situés Place Jules Ferry et rue Stanislas, libérés de leurs activités initiales : l'ex Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ex commissariat de police et l'ex Tribunal de Grande Instance et de Commerce.

Entre 2008 et 2012, l'EPFL a acquis l'ensemble de ces locaux dont la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a la jouissance. Ils servent au développement de manifestations structurantes pour le territoire (salon du livre FIG, Rock and Stock, Drop and Rock ...) et sont également mis à disposition de différentes associations ou institutions (CCI, UDAC, Amnesty International, CCAS, associations culturelles et/ou à vocation sociale ...) pour permettre l'organisation d'événements ponctuels.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite développer dans ces bâtiments baptisés « bâtiments Copernic » une école appliquée de la géographie.

Pour l'accompagner dans cette réalisation, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité l'EPFL pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la requalification interne des bâtiments et les travaux de réhabilitation qui en émaneraient.

Le règlement de l'établissement public stipule que cet organisme ne peut intervenir que sur un bâtiment dont il est propriétaire, or, la convention foncière signée le 20 janvier 2009 entre la Ville et l'EPFL précise que la date maximale de rachat des différents locaux est fixée au 30 juin 2012 au plus tard.

Au vu de ces éléments, il convient de rédiger un avenant à la convention initiale pour retarder la date d'acquisition par la Ville de cet ensemble immobilier.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- PROPOSE les modifications suivantes à apporter à la convention initiale n°FD 8016 signée le 20 janvier 2009 :

*Article 2 : « La Ville prend l'engagement d'acquérir sur l'EPFL, les biens désignés à l'article 1 de la convention en date du 20/01/2009, aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et en particulier aux conditions de la convention précitée, au plus tard le 30 juin 2015 ».*

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 19 (2/2)  
140019

*Article 4* : « L'EPFL est assujetti à la TVA au sens de l'article 256 A du code général des impôts. Le prix de cession correspond au prix principal, toutes taxes comprises, composé d'un prix hors taxe et d'une TVA éligible ».

*Article 5* : « Le paiement du prix de cession, tel que défini à l'article 4 de la convention du 02/01/2009 et dans le respect des engagements prévus à l'article 2 de la convention précitée, sera effectué sous la forme d'un remboursement en cinq annuités ».

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention foncière n°FD 8016, avec les modifications énoncées ci-dessus.

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER -S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET



07 mars 2014 - n° 20  
140020

**ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 12 RUE DE LA PRAIRIE, APPARTENANT A LA COOPERATIVE AGRICOLE**

Il a été proposé à la Ville de se porter acquéreur d'un bien immobilier situé 12 rue de la Prairie, cadastré section AC N° 45 composé d'un local commercial, d'un espace de stockage et d'une cour pour une contenance de 5a 55ca. Cette proposition participe à la politique de développement touristique et commerciale menée par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et complète la requalification urbaine de cet îlot.

A l'issue des négociations amiables menées avec la Coopérative Agricole, propriétaire de ce bien, un accord sur le prix de vente a été trouvé au montant de 78 000 €, hors frais d'acte, ce qui entre dans la fourchette d'évaluation de France Domaine.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable d'un bien immobilier appartenant à la Coopérative Agricole, situé 12 rue de la Prairie, cadastré section AC N° 45, d'une superficie de 5a 55ca, au prix de 78 000 € hors frais d'acte.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente en la forme notariée.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (J.L. BOURDON – F. WALTER – F. LEGRAND – S. VINCENT  
V. BENOIT – R. BA – C. SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 21  
140021

**CESSION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN A MONSIEUR THIERRY ANTOINE**

Monsieur Thierry ANTOINE a proposé que la Ville lui cède deux parcelles jouxtant sa propriété cadastrées :

- section C n° 163, d'une superficie de 1ha 75a 94 ca,
- section C n° 122, d'une superficie de 23a 75ca.

Des négociations amiables ont permis d'aboutir à la cession de ces deux parcelles au prix de 10 320 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la cession à Monsieur Thierry ANTOINE des deux parcelles cadastrées section C n° 163, d'une superficie de 1ha 75a 94 ca et section C n° 122, d'une superficie de 23a 75ca, au prix de 10 320 €,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique qui sera établi en la forme notariée.

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER – S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34

*Procurations.....* 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 22  
140022

**CESSION D'UN LOCAL CHAUFFERIE ET D'UNE CAVE SITUÉS 4, PLACE DU 8 MAI 1945 À MADAME ANTONI-THOMAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte notarié en date du 04 avril 2000, par lequel la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier situé, 4 place du 8 mai 1945,

Considérant la demande de Madame Antoni-Thomas de se porter acquéreur des dits lots,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable des lots N°1 (local chaufferie) et N°2 (cave à charbon) situés au sous-sol de l'immeuble sis 4, place du 8 Mai 1945, cadastrés section AC N°5, à Madame Antoni-Thomas, à l'Euro symbolique.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment l'acte de vente en la forme notariée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34  
  
*Procurations.....* 1

-----  
Séance du 07 mars 2014  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 23  
140023

**CESSION D'UNE PARCELLE – LIEU-DIT « PRE DU FEIGNE » A MESSIEURS DANIEL DIEUDONNE ET PASCAL COLNAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 03 février 2014, donnant l'évaluation de cette parcelle sise Lieu-dit «Pré du Feigne», cadastrée section BI N°42, d'une contenance de 01ha 26a 43ca, dont la commune est propriétaire,

Par courrier en date du 20 février 2014, Monsieur Dieudonné s'est proposé d'acquérir cette parcelle en indivision avec Monsieur Colnat.

Des négociations amiables ont permis d'aboutir à un accord sur le prix de cession global de cette parcelle.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la cession amiable de ce bien immobilier à Messieurs Dieudonné et Colnat, d'une superficie de 01ha 26a 43ca au prix de 107 500 € net vendeur,

- AUTORISE le Maire à :

\* recevoir et authentifier les actes en la forme administrative,

\* désigner un Adjoint pour représenter la commune et signer ces actes administratifs ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR**

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER – S.VINCENT  
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 34  
  
*Procurations.....* 1

-----  
Séance du 07 mars 2014  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n°24  
140024

**AVENANT N° 9 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS**

Par convention de délégation de service public conclue pour une durée de 8 ans à compter du 1er septembre 2007, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié la gestion et l'exécution des services de transports publics urbains à la société Bus Est.

L'article 25.2 de la convention définit le principe de la contribution financière comme étant le différentiel entre les dépenses forfaitaires et les recettes forfaitaires.

Suite à la loi de finances rectificative pour 2012, le taux réduit de TVA de 7% est passé à 10% au 1er janvier 2014 pour les prestations de transport en commun de personnes.

A partir du 1er janvier 2014, l'avenant n°9 prend en compte le différentiel de TVA entre 7% et 10 %.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du réseau de transports publics conclue avec la Société Bus Est le 1<sup>er</sup> septembre 2007, qui prend en compte le différentiel de TVA entre 7 % et 10 %.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*Christian PIERRET*  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

07 mars 2014 – n° 25  
140025

**PERSONNEL TERRITORIAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,

Considérant que différentes modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires à des titres divers suite au transfert de personnel à la Communauté de Communes des Vallées de la Haute-Meurthe ou en vue de la mutation des agents du Centre Communal d'Action Social vers la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

\* suite au transfert de personnel à la Communauté de Communes des Vallées de la Haute-Meurthe,

◇ La suppression de:

- 5 postes d'adjoint administratif 2° classe
- 1 poste d'adjoint administratif 1° classe
- 3 postes d'adjoint technique 2° classe
- 1 poste d'éducateur jeunes enfants
- 1 poste d'éducateur des APS principal 1° classe
- 1 poste d'éducateur des APS principal 2° classe

\* en vue de la mutation des agents du Centre Communal d'Action Social vers la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,

◇ La création de

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2° classe à temps non complet (50%)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2° classe à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

◇ La suppression de:

- 1 poste de Rédacteur Principal 1° classe à temps complet
- 1 poste d'Agent Social 2° classe à temps complet
- 1 poste d'Infirmière Classe Normale à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique 2° classe à temps complet
- 2 poste d'Adjoint Technique 2° classe à 57,14 %
- 1 poste d'Adjoint Technique 2° classe à 25.65 %
- 2 postes d'Ingénieur

**ADOpte A L'UNANIMITE**



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*Christian PIÉRET*  
Christian PIÉRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 07 mars 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 34

Procurations..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD

à Christian PIERRET

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----